



Flash Info THISE

Édito

Chères Thisiennes, Chers Thisiens,

LE PATRIMOINE en France est d'environ 44000 biens inscrits ou classés au service des monuments historiques et 6000 d'entre eux bénéficient chaque année d'une restauration. Sur le quart jugé en mauvais état, environ 2000 sont en péril, dont les hangars d'aviation de notre commune.

La question se posait alors : comment sauver ce site ? Dès notre arrivée en 2014 nous avons décidé de travailler sur ce dossier extrêmement complexe. Appuyé des services communaux, Claude Vernerey (adjoint au patrimoine), s'est complètement investi depuis 4 ans sur ce projet et je le remercie vivement. Je voudrais aussi affirmer toute ma gratitude à la préfecture et à l'ensemble des partenaires financiers (DRAC, Région, Département, CAGB) ainsi qu'à leurs services pour leur aide administrative efficace.

Pour compléter le financement nous avons été appuyés par la fondation du patrimoine où là aussi un dossier est constitué Chacun peut donc faire un don (défiscalisé) par le biais de cette association.

Et enfin la commune a été invitée par le ministère de la culture, à l'Elysée, où j'ai représenté celle-ci.

Une information complète se trouve à l'intérieur du flash info de ce mois.

Encore merci à tous ceux qui se sont impliqués pour ce projet

Bien à vous,
Alain Loriguet, Maire,
Conseiller communautaire délégué
Conseiller départemental

N°40
JUILLET 2018
www.ville-thise.fr

T
I
F





Sommaire

- Page 3 Délibérations
Modification de circulation pour des manifestations
- Page 4 État-Civil
- Page 5 - 7 Stéphane Bern a donné le coup d'envoi
du loto du patrimoine. (*Alain Loriguet*)
- Page 8 Zéro Phyto (*Roger Masson*)
- Page 9 Elagage des végétaux en limite du domaine public
- Page 10 Maladie de Lyme
- Page 11 Anniversaire
Ronde de l'Espoir (*Thibaut Hequette*)
- Page 12- 13 Journée de l'Europe comité (*Jean-François Raynald*)
- Page 14 Théâtre et Fête des Lampions
- Page 15 Agenda

Délibérations



Délibération n° 18-40 Participation financière de l'employeur à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance - Unanimité

Délibération n° 18-41 Transfert de compétences - Désignation des élus communaux référents

M. Allain élu à l'unanimité pour la compétence voirie

M. Vernerey, élu à l'unanimité pour la compétence assainissement

M. Masson élu à 15 voix pour et 4 abstentions

Délibération n° 18-42 Crédance éteinte à la suite d'une décision de justice – 17 voix pour, une contre et une abstention

Délibération n° 18-43 Transfert des résultats du budget assainissement à la CAGB – 11 voix pour et 8 contre

Délibération n° 18-44 Rénovation de l'escalier extérieur de l'église – demande de subvention - unanimité

Délibération n° 18-45 Convention de partenariat MJC/THISE – Avenant n°1 - Unanimité

Délibération n° 18-46 Tarifs périscolaires – 15 voix pour, 2 abstentions et 2 contre

Délibération n° 18-47 Subventions aux associations – exercice 2018 – voir tableau affiché en mairie

Délibération n° 18-48 Convention de partenariat pour l'organisation du mardi des rives – 16 voix pour, 3 abstentions

Délibération n° 18-49 Convention de passage - Forêt communale - unanimité

Délibération n° 18-50 Convention relative à l'entretien du chemin de la vierge - ajournée

Le détail des délibérations peut être consulté sur le panneau d'affichage légal.

Sécurité



Manifestations prévues cet été sur le site de l'aérodrome :

- le Mardi des Rives le 7 août : Concert du groupe Code Java (chanson électro festive)

- Swamp Fest les 7 et 8 septembre : festival de musique rock

Afin de garantir la sécurité de ces évènements et des participants, un plan spécifique de sécurité sera mis en place, incluant une modification de la circulation aux abords du site.

Merci à tous d'être vigilants quant au respect de ces consignes de sécurité.



Etat Civil



Naissances

24 avril Naëlle Souillé

3 juin Charles Michel

Toutes nos félicitations aux parents.



Décès

25 avril Simone Magnenet épouse Courvoisier 80 ans

4 mai Andrée Chapelain 95 ans

10 mai Guy Roger 84 ans

19 mai Solange Angué veuve Corthésy 95 ans

8 juin Simone Rousset épouse Cornu 91 ans

12 juin Adolphe Perrelet 101 ans

14 juin Georges Soulage 93 ans

Nos pensées accompagnent les familles.



STÉPHANE BERN A DONNÉ LE COUP D'ENVOI DU LOTO DU PATRIMOINE.

Le Président Macron a réuni jeudi 31 mai, à l'Élysée, les 270 porteurs de projets, privés et publics, qui bénéficieront du nouveau jeu en faveur du patrimoine en péril.

Le palais de l'Élysée en décor, une belle journée de printemps, 270 invités engagés dans le patrimoine, où Stéphane Bern a présenté le loto du patrimoine.

Devant un auditoire acquis, l'animateur-producteur, chargé par le Président de la République d'identifier le patrimoine en péril et de trouver de nouvelles ressources pour en financer la restauration, a mis en avant l'ambition portée par le loto du patrimoine. « ... *Il est là pour que tous les citoyens se saisissent de cette belle cause à travers un jeu populaire.*»

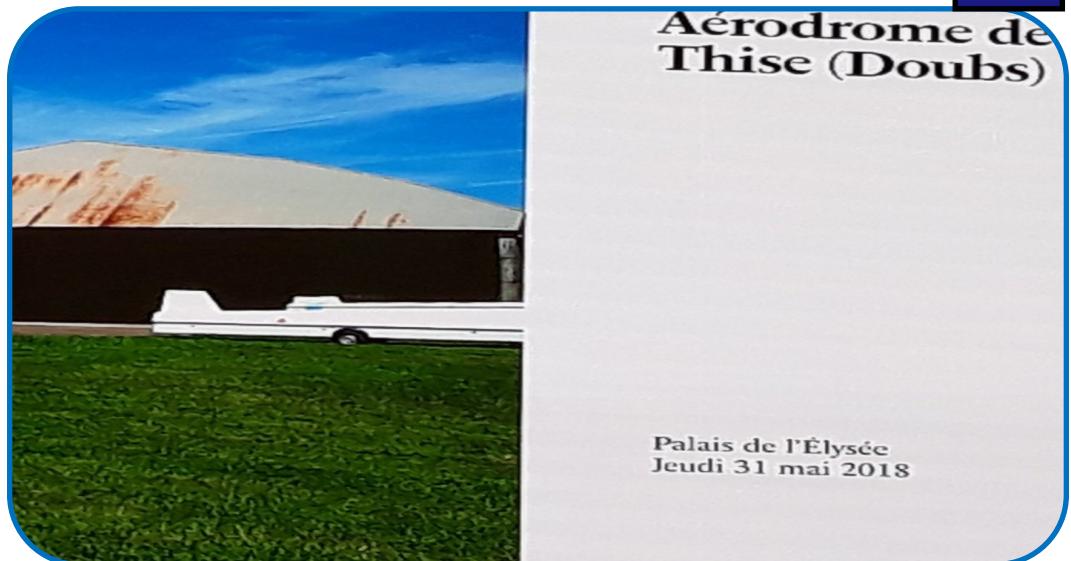
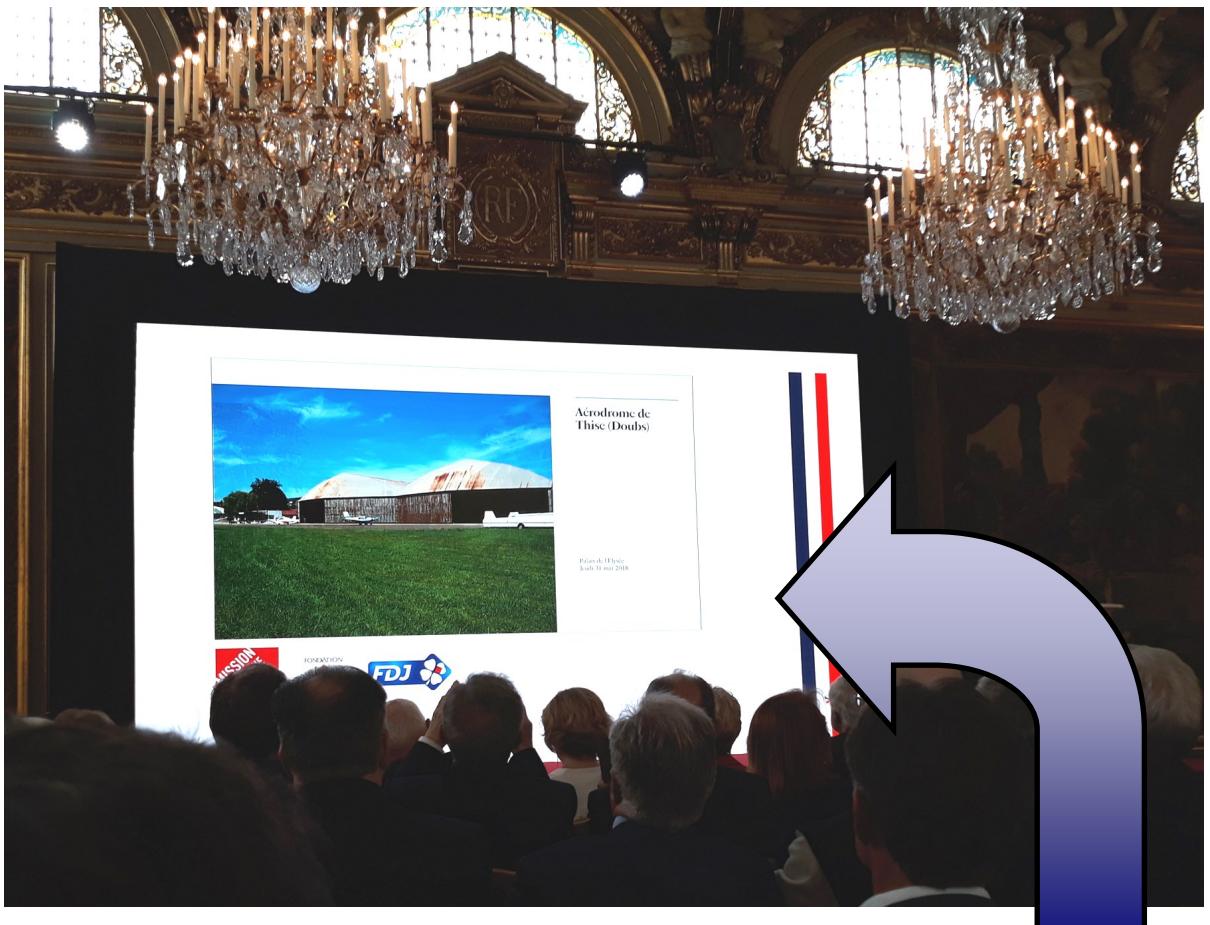




Information

Françoise Nyssen au nom du ministère de la culture, a rappelé que 15 millions d'euros ont déjà été dégagés pour la restauration d'édifices dans les petites communes.

Jeudi 31 mai, ce sont les 270 élus qui ont foulé les parterres de l'Élysée. Seul maître à bord de cette opération Stéphane Bern qui engage sa légitimité sur le succès de ce projet.





Information



Ce même jour Stéphane Pallez, Présidente de la Fédération Française des jeux, a détaillé les contours du jeu. Un tirage du loto de 13 millions d'euros – équivalent à celui d'un tirage exceptionnel du vendredi 13 – sera réalisé le 14 septembre au moment des Journées du patrimoine. Un jeu à gratter, ouvert le 3 septembre, sera, lui, doté d'un gain maximum de 1,5 million d'euros, un montant inédit pour ce type de jeu, a précisé la FDJ.

Douze millions de tickets de grand format, ornés de 13 des 18 principaux monuments, seront mis en vente au prix de 15 €. Sur ce prix de vente 1,5 euros sera redistribué aux monuments.

On saura en septembre si c'est un coup gagnant.



M. le Maire, après sa rencontre avec Stéphane Bern



Environnement

ZÉRO PHYTO

Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit dans toute la France sur une grande partie des espaces ouverts au public. La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoit que l'Etat et les Collectivités Territoriales ne peuvent plus utiliser ces produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts , des forêts, des voiries , ou des promenades accessibles au public.



Est ainsi pris en compte , enfin , le fait que l'exposition à certaines molécules peut provoquer l'intoxication des agents publics.

De plus leur utilisation entraîne la contamination des cours d'eau, Dans ces conditions, la municipalité avait décidé de prévenir et d'accompagner les obligations légales imposées par la loi aux collectivités locales avant de l'être aux particuliers.

La commune représenté par Christian Bluteau a ainsi adhéré à la charte établie par le FREDON* structure publique qui a pour fonction d'accompagner les collectivités locales dans cette démarche .

Ainsi, à Thise comme dans d'autres localités, certains espaces verts ne sont plus fauchés aussi fréquemment qu'auparavant pour sauvegarder la biodiversité. Le désherbage des voies communales est pratiqué dans cet esprit de respect de l'environnement.

Les représentants des nombreuses autres collectivités locales du département engagées dans cette démarche ont été conviés le vendredi 15 juin dernier par le FREDON dans les locaux de la Chambre d'Agriculture. Thise s'est vu reconnaître le niveau 3 de son engagement , soit le plus élevé. Il correspond à la décision , conforme à la loi, et à l'intérêt général, de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Cette reconnaissance du respect de la charte à laquelle nous adhérons a été matérialisée par la remise d'une plaque et d'une affiche.

**(Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)*

ELAGAGE DES VÉGÉTAUX EN LIMITÉ DU DOMAINE PUBLIC

Il est rappelé que les **haies et arbustes plantés en limite de propriété** ne doivent déborder ni sur les **propriétés voisines**, ni sur le **domaine public** et doivent donc être taillés à l'aplomb des limites séparatives.

En dehors de l'obligation formalisée par les textes, l'empiétement des végétaux sur le domaine public pose un véritable problème de **sécurité**, notamment pour les piétons qui se trouvent dans l'obligation de circuler sur la voirie et notamment les mamans avec des poussettes et les personnes à mobilité réduite.



Quelle est la responsabilité du propriétaire en cas de dommages ?

Le propriétaire a la **responsabilité des dommages causés** par un arbre qui lui appartient. Les articles 1382 à 1384 du Code civil régissent la nature de cette responsabilité

(responsabilité pour faute ou pour risque).

Même si les plantations sont à distance légale, elles ne doivent pas être la cause de troubles anormaux de voisinage.

Sanction : Code de la voirie routière : Article r*116-2. Seront punis d'**amende** prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui : En l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies **à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier**;

Code général des collectivités territoriales : Article l 2212-2-2. À défaut d'élagage des végétaux après mise en demeure, la **commune peut faire procéder à ces travaux aux frais et risque du propriétaire**.



ATTENTION AUX TIQUES

Les tiques sont des parasites qui se nourrissent de sang et qui peuvent transmettre la maladie de LYME



Comment les repérer ?

Ils sont visibles à l'œil nu, mesurant entre 1 et 3 mm. On les trouve dans les bois ou les herbes hautes. lorsqu'elles piquent, elles restent fixées sur nous à la peau pendant plusieurs jours. Leur piqûre peut être indolore : il faut s'inspecter soigneusement le corps au retour de chaque promenade.

En cas de piqûre?

C'est pendant la piqûre que la tique risque de transmettre ses maladies. Il est urgent de les retirer le plus vite possible avec un tire-tique (disponible en pharmacie) surtout ne pas se gratter et surtout ne pas l'écraser ni la casser et désinfecter de suite

***En cas de rougeur de douleur, fièvre, maux de tête
consulter un médecin***



ANNIVERSAIRE !



Alain Loriguet, maire de Thise et Thibaut Hequette, adjoint aux affaires sociales sont venus souhaiter un joyeux anniversaire à Andrée Tardy à l'occasion de ses 90 ans qu'elle a célébrés le 2 juin.

Arrivée à Thise il y a 48 ans, elle est la doyenne d'une grande famille puisqu'elle a eu 5 enfants, 8 petits-enfants et 7 arrières petits-enfants. Toujours dynamique et pleine d'entrain elle continue de profiter des petits moments de l'existence en dégustant, par exemple, une tasse de bon café dont elle est amatrice.

Nous lui souhaitons, à nouveau, un joyeux anniversaire.

RONDE DE L'ESPOIR SEPTEMBRE 2018

L'association la Ronde de l'Espoir, associée à la lutte contre le cancer reviendra à Thise cette année.

Leur objectif est de récolter des fonds pour aider au fonctionnement de la Maison des Familles à proximité du CHU Minjoz.

Pour cela des bénévoles parcourent chaque année la région à vélo durant trois jours s'arrêtant dans une centaine de communes.

Nous vous invitons d'ores et déjà à venir assister à leur passage le **dimanche 9 septembre 2018**.

Vous pourrez y rencontrer les participants qui se feront un plaisir de répondre à vos questions.

L'heure sera précisée ultérieurement.

En attendant vous pouvez faire un don dans l'urne (par chèque uniquement) prévue à cet effet en mairie.

L'ensemble des dons récoltés sera transmis le 9 septembre lors du passage des cyclistes.





Comité de Jumelage



LE COMITE DE JUMELAGE « PARTENSTEIN-THISÉ » ET LA JOURNÉE DE L'EUROPE

La rencontre des deux Comités de Jumelage « Partenstein-Thisé » en avril 2018 avait lieu cette année en Sarre afin de poursuivre les échanges entre les deux comités, mais aussi pour découvrir une magnifique région.

Cette rencontre permet d'abord de faire le point sur les activités communes aux deux comités de jumelage et d'échanger dans les deux langues. Dès le deuxième jour, la quarantaine de participants part à la découverte de la région avec, pour cette année, cinq lieux de visite.



- Les deux comités devant le Musée Villeroy & Boch



- Les « Menhirs de l'Europe »

- La Boucle de la Sarre à Saarschleife dont on dirait que c'est la sœur jumelle de la boucle du Doubs à Besançon.

- La halte à la « Shutes de Sarrebourg » remarquable chute d'eau de 17 mètres de hauteur en plein centre de la ville, clôture cette deuxième journée de découvertes .

Comité de Jumelage



● et...dernière découverte :

le Patrimoine Culturel Mondial
de Völklinger Hütte.

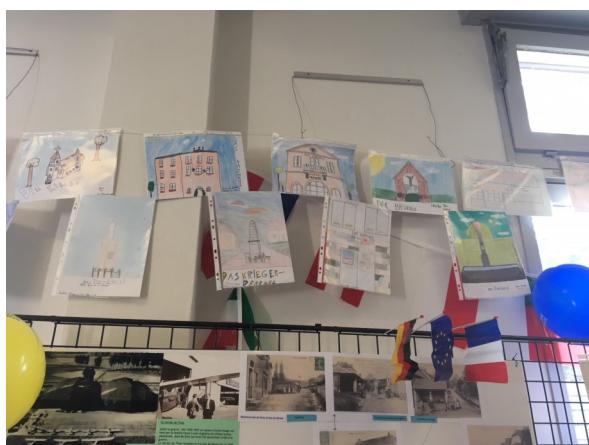
LA JOURNÉE DE L'EUROPE

Le 5 mai, pour la journée de l'Europe, le Comité de Jumelage participait, comme il se doit, à cette belle manifestation qui se déroulait à Montferrand le Château aux cotés des comités de jumelage de : Roche -lez-Beaupré et sa jumelle Italienne de Santa Brígida ; Saône jumelée à la ville de Heckendalheim en Sarre et Piteglia en Italie ; Mamirolle jumelée à Kostelec République Tchèque, Chemaudin jumelée à Molschleben en Allemagne

Et ayant pour thème : le patrimoine de nos communes.

Le stand de Thisé était à l'heure du souvenir et présentait de très nombreux albums photos relatant évènements et manifestations au fil du temps.

Les enfants de CM2 de l'école de Thisé avaient largement participé à la décoration du stand en exposant leurs dessins préparés pour l'occasion et annotés en allemand avec l'aide de leurs professeurs, Au cours de cette manifestation, la Chorale du loisir Club Rochois, **le Chœur de Pierre** a su agrémenter cette journée pour le plaisir des visiteurs.





SOIRÉE THÉÂTRE EN MAI

Environ 80 Thisiens en incluant des habitants des communes avoisinantes sont venus assister samedi 05 mai, à la représentation de la troupe le Caméléon, avec « Règlements de contes » une histoire d'ogre à déguster en famille.



Les amateurs de la Troupe théâtrale ont su nous toucher, nous amuser et nous rappeler

les moments de notre plus jeune âge.

Merci à la troupe de théâtre et aux membres du comité pour cette soirée savamment orchestrée.

LA FÊTE DES LAMPIONS

La fête des lampions a débuté vers 19h00 par une chorégraphie d'enfants de l'école primaire orchestrée par Corinne membre du comité.

A partir de 19h30, les familles ont pu se restaurer sous le chapiteau autour de frites, hamburgers et hot-dogs accompagnés par le concert du groupe mal 'entendus.

A 21h30 le défilé des lampions a été menés par l'équipe d'Hervé et rythmé aux notes musicales de l'orchestre de la GUGGENMUSIK dans les rues de Thisé.

À 23h30 un magnifique feu d'artifice en musique mis en scène par l'équipe de Florent suivi du bal animé d'un DJ dont la prestation a été appréciée des danseurs.

Cet évènement festif s'est bien déroulé grâce aux soutiens des partenariats de Thisé. Nous remercions le personnel communal, les membres du comité des fêtes et les nombreux bénévoles qui ont contribué à cette belle réussite.



Agenda culturel et sportif



1 ^{er} juillet	7h00 à 18h00	TCFC	Place de Par-tenstein	Vide grenier
7 juillet	8h30 à 12h00	AT2	Place de l'Amitié	Marché des Producteurs
2 août	16h00 à 20h00	Etablissement Français du Sang	Salle des Fêtes	Don du sang
4 août	8h30 à 12h00	Association Teddy Cruisers	Place de l'Amitié	Marché des Producteurs
7 août	19h30	Mardis des Rives	Place Monnin (vers skate park)	Cagb Commune
1 ^{er} septembre	8h30 à 12h00	March'en Thise	Place de l'Amitié	Marché des Producteurs
7 et 8 septembre	18h00 à 02h00	Heavy Gator	Aérodrome	Festival Swap fest
8 septembre	9h00 à 18h00	A3 T	Gymnase	Tables ouvertes tennis de table
13 septembre	20h00	ASAPA	Salle des Fêtes	Réunion d'information sur la mutuelle solidaire

Les informations et les manifestations enregistrées sur cet agenda sont sous la responsabilité des organisateurs.



MAIRIE
4 rue de Besançon - 25220 Thise
Tél : 03 81 61 07 33 Fax : 03 81 61 72 69
Courriel : accueilmairie@ville-thise.fr

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h00

Fermeture le mardi de 14h00 à 15h00

Fermeture jeudi après-midi

samedi matin de 9h00 à 11h45

Rencontres avec les adjoints :

Pour toute demande spécifique, merci de prendre contact avec l'adjoint(e) concerné(e) dans la limite de ses domaines.

Rencontres avec le maire :

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Prochain Conseil municipal

Mercredi 5 Septembre 2018 à 20h00

Salle du Conseil

Responsable de publication : Alain Loriguet

Mise en page : Martine Mougnard, avec la collaboration de Céline Rolland

Comité de relecture : Martine Mougnard, Brigitte Bonet, Fabienne Pruniaux, Monique Bourriot, Alain Loriguet.

Dépôt légal : avril 2014 - Impression : Mairie de Thise

Communication Thise - Ne pas jeter sur la voie publique

Photographies prises par nos soins ou fournies par les intéressés.